



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Création d'un nouvel échangeur autoroutier sur l'A42, du côté de Leyment

Question écrite n° 13357

Texte de la question

M. Romain Daubié appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports sur un projet d'envergure de création d'un nouvel échangeur sur l'A42, dont l'étude d'opportunité a été confiée par l'État à la société APRR. Aujourd'hui, près de 17 kilomètres séparent les sorties 7 et 8 sur l'autoroute A42, entre Méximieux-Pérouges et Château-Gaillard-Ambérieu. Les kilomètres séparant ces deux sorties font très souvent l'objet de saturation du trafic, entraînant pollution, nuisances pour les riverains vivant à proximité et retard pour les usagers. Cette autoroute est celle qui relie une partie du département de l'Ain à l'agglomération lyonnaise. Elle est donc particulièrement empruntée chaque jour, par les nombreuses personnes habitant dans l'Ain et allant travailler sur Lyon et inversement. D'ailleurs, la crise du logement et l'augmentation des loyers à Lyon a accentué ce phénomène, forçant les habitants de Lyon à venir s'installer en périphérie pour trouver des loyers plus abordables. L'Ain est un territoire rural proche de la deuxième agglomération française, avec du foncier disponible annonçant son développement certain. Du fait de l'absence d'échangeur entre Méximieux-Pérouges et Château-Gaillard-Ambérieu, de plus en plus de poids lourds et voitures sortent ainsi à Pérouges et empruntent la RD124 pour se rendre au parc industriel de la Plaine de l'Ain. L'axe arrive à saturation et devient dangereux, d'où l'idée d'une nouvelle sortie d'autoroute au niveau de la ville de Leyment pour fluidifier le trafic et permettre une nouvelle entrée et sortie pour se rendre dans la zone industrielle de la Plaine de l'Ain. La création d'un échangeur intermédiaire entre les deux sorties permettrait par ailleurs de diminuer considérablement les nuisances subies par les riverains habitant près de cette route départementale. Par ailleurs, les personnes effectuant le trajet pour aller vers Lyon perdent un temps précieux dans les transports, nuisant à la fois à leur confort de vie quotidien, mais également à leur efficacité au travail (nécessité d'arriver plus tard ou de partir plus tôt pour éviter les embouteillages). Cette solution d'un nouvel échangeur à hauteur de Leyment sur l'A42 a été portée par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Elle regroupe l'avantage de désengorger la sortie d'autoroute Méximieux-Pérouges d'une part, mais permettra également un accès plus rapide et facile à la Plaine de l'Ain, zone d'activité industrielle en plein essor à laquelle il faut apporter un soutien et un concours pour qu'elle continue son développement. En effet, cette zone regroupe 180 entreprises et 8 200 emplois, dont la majorité travaillent dans la logistique, ce qui génère par ailleurs un fort trafic routier. De plus, les nouveaux EPR qui doivent être implantés près de la centrale nucléaire du Bugey généreront eux aussi du trafic. Ce nouvel échangeur, s'il devait voir le jour, devrait se faire en concertation avec les riverains alentour pour qu'un compromis puisse être trouvé, mais également en prenant garde aux zones agricoles situées près de l'A42, qui doivent être prémunies d'éventuels préjudices. L'étude d'opportunité d'un nouvel échangeur entre la sortie 7 et 8 a été commandée par l'État à la société APRR courant 2021, avec une possibilité pour le projet de voir le jour entre 2023 et 2025. Or les résultats de cette étude n'ont pas été communiqués à ce stade. Il souhaiterait dès lors lui demander de lui communiquer un point de situation sur cette étude et lui enjoindre d'étudier également la possibilité de créer un demi-échangeur qui permettrait principalement de désengorger la partie la plus problématique de cette portion de l'autoroute A42, à savoir la sortie Méximieux-Pérouges.

Texte de la réponse

Suite à la sollicitation de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain en vue de la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement d'un nouveau diffuseur sur l'autoroute A42 entre Pérouges et Château-Gaillard, l'Etat a commandé le 15 avril 2019 une telle étude à la société d'Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), concessionnaire de la section concernée. La convention de financement s'y rapportant a été conclue le 30 juin 2020 entre APRR, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Ain, la communauté de communes de la Plaine de l'Ain et le syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain, pour un montant de 180 000 €. Cette étude a été ponctuée de plusieurs réunions d'échange avec les collectivités financeuses en 2020 et 2021, sous forme de comités de pilotage et de comités techniques, au cours desquels les différentes solutions d'aménagement possibles ont été présentées par APRR. La société concessionnaire a transmis l'étude finalisée aux services de l'Etat le 2 avril 2023 et aux collectivités demanderesse le 26 juillet 2023. A ce jour, APRR n'a pas eu de retour de la part des collectivités destinataires. Il est à noter qu'à ce stade des études, le trafic généré par la construction puis l'exploitation des nouveaux EPR n'a pas été pris en compte. Le projet envisagé consiste en l'aménagement d'un diffuseur complet de type trompette se raccordant à la RD40B au sud de l'autoroute A42 sur la commune de Leyment (01) et nécessitant la réalisation d'un nouvel ouvrage d'art de franchissement de l'A42, pour un montant d'investissement de l'ordre de 27 M€. L'étude évoque également les aménagements à réaliser sur le réseau local, notamment ceux nécessaires pour le raccordement du nouveau diffuseur au réseau routier structurant (RD1084) et d'autres aménagements permettant de fluidifier la circulation locale, indépendamment du projet de diffuseur stricto sensu, pour un montant de 7 à 9 M€. Le dossier considéré est actuellement en cours d'instruction par les services de l'Etat. Si l'opportunité et la faisabilité des aménagements envisagés étaient confirmées, un accord sur le financement de l'investissement et des charges supplémentaires d'exploitation et d'entretien, tenant compte des éventuelles recettes supplémentaires de péage dégagées, devrait être trouvé avec la société APRR et les collectivités locales intéressées, en vue d'assurer l'équilibre financier de l'opération.

Données clés

Auteur : [M. Romain Daubié](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13357

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2023](#), page 10663

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4958